Image not found or type unknown

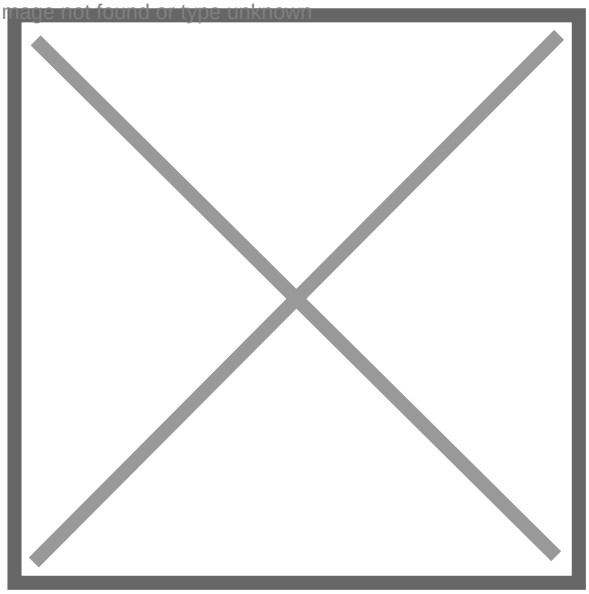

Travaux de rénovation non conformes

Par **Hervé**, le **20/11/2011** à **22:24**

Bonjour,

Suite à un agrandissement, nous avons fait appel à une entreprise pour poser un crépi sur le mur de type ytong.
Seule contrainte de notre part rajoutée sur le devis " couleur blanc ".

A la livraison des matériaux, on m'a demandé de signer le bon de livraison du transporteur. Chose que j'ai faite sans être techniquement qualifié. Au 2/3 de la pose, un des ouvriers me demande pourquoi nous n'avons pas pris la même couleur que la maison. Je lui signale alors que c'est la couleur blanche que nous avions demandé pour suivre avec le reste. Il me dit alors: "ah oui! le crépi va sécher! ". (Les bageuutes d'angle sont bien blanches elles)

15 jours après, l'entreprise nous envoie le reste à payer. Nous leur répondons que nous ne sommes pas satisfaits de la couleur qui reste crème (photos à l'appui). Un mois et demi après, faisant suite à plusieurs relances par mail de venir contrôler la couleur, le commercial nous téléphone et nous informe qu'il est passé contrôler et que la couleur n'est effectivement pas blanche. Il prétend que c'est l'ytong qui fait celà (impossible, la montée de cheminée cimentée fait la même couleur et il ne nous a pas informé de quelque risque que ce soit lors du devis). Pour lui le code du matériel livré (qu'il n'a pas pu contrôler) correspond à la commande et qu'il faut payer car nous recevrons le lendemain un accusé de réception.

En effet, nous l'avons reçu mais je voulais savoir si je devais maintenir mon refus de payer le reste pour travaux non conformes. Et quelles sont les procédures possibles pour réclamer la mises en conformité ? Avais-je le droit de signer le bon de livraison sans être à même de contrôler son exactitude ?
Ce n'est pas une question d'argent, nous voulons simplement un crépi blanc.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés